

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N° 2026 049 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 24 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 24 avril 2026	Étaient présents : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29	M. BREHIER, MME RAFOUJAUULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, M. CHATTAHI, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PALA, M. GOUSSEFF, M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES formant la majorité des membres en exercice.
PRÉSENTS : 25	Absents représentés : M. COUTURIER par MME RAFOUJAUULT, MME PICARD par M. TOUTI, MME VINCENT par MME DELAVOIX et M. GONCALVES par MME CLERVILLE.
VOTANTS : 29	MME CAILLON a été élue secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE (A.M.I.F.)

M. FRIMON-RICHARD, Maire de la commune d'Egly, expose à l'assemblée qu'à chaque changement de Maire, il convient de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires d'Île-de-France (A.M.I.F.).

Il rappelle que l'Association des Maires d'Île-de-France (A.M.I.F.), créée en 1990, est un partenaire actif de l'État et des Collectivités Territoriales. Elle aborde tous les sujets essentiels à la vie des municipalités en apportant un éclairage particulier : l'aménagement du territoire, les transports, l'éducation, la culture, la fiscalité, la formation, l'emploi, la politique de la ville, l'urbanisme et l'environnement etc. ..., autant de secteurs qui permettent aux élus de faire entendre leurs voix et de donner leurs avis sur le développement de la région-capitale, appelée à jouer un rôle moteur au sein de l'Union européenne.

Il ajoute que cette association a une mission d'information et de conseil.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT l'obligation de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires d'Île-de-France (A.M.I.F.) pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler l'adhésion de la commune à l'Association des Maires d'Île-de-France (A.M.I.F.), pour la durée du mandat.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026 et des exercices suivants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 06/05/2026
et de la publication le : 07/05/2026
Le Maire



Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly


Benoît FRIMON-RICHARD